

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 juin 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°22b

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Michel BREUILH à partir de 20h30 par Mme Yvette FOURNIER, Mme Christèle COURSAT par M. Stéphane BERTHOMIER, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE jusqu'à 18h45 par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Sébastien BRAZ jusqu'à 20h00 par M. Michel BOUYOU, M. Dorian LASCAUX par M. Raphaël CHAUMEIL.

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Service Restauration – Vote des tarifs unitaires repas externalisés (repas assujettis à TVA)

Le conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Restauration,
- Vu sa délibération n°2 du 10 décembre 2013 décidant la reprise en régie du service Restauration à l'issue de la période de délégation de service public,
- Vu sa délibération n°1a du 23 juin 2014 décidant la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour le service Restauration de la Ville de Tulle,
- Considérant que le service Restauration élabore des repas pour le compte de tiers,
- Considérant qu'il convient de fixer les tarifs unitaires des repas externalisés pour l'année 2023-2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Fixe les tarifs unitaires des repas externalisés (Repas assujettis à TVA) pour l'année 2023-2024 conformément au tableau ci-annexé.

1 - Fixe les tarifs unitaires des repas externalisés (Repas assujettis à TVA) pour l'année 2023-2024 conformément au tableau ci-annexé.

2 - Ces tarifs sont applicables au 1^{er} Septembre 2023.

3 - Les recettes en résultant seront inscrites au budget à autonomie financière Restauration.

4- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le Maire,

Bernard COMBES


Le secrétaire de Séance

Le secrétaire de séance

Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JUN 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 28 JUN 2023
D22B - 27062023

Tarifs repas

adulte Ville de Tulle		3,34	4,78%		3,50
enseignants		4,88	4,78%		5,11
enseignants tarif réduit		3,59			3,82
Repas extérieurs					
maternelle 4 composants			4,78%	3,89	
maternelle 5 composants	3,71		10,00%	4,08	
Primaires 4 composants			4,78%	4,10	
Primaires 5 composants	3,91		10,00%	4,30	
Adultes 4 composants			4,78%	4,45	
Adultes 5 composants	4,25		10,00%	4,68	



 Mairie de Tulle

 CORREZE

Signature: Bernard COMBES

Transmis au contrôle de Légalité le : 28 JUIN 2023

 Date et Réf. de l'accusé de réception : 28 JUIN 2023

 5223 - 27062023